



2021-02-08

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2021 à 19 h 30 suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M.SÉBASTIEN DAUDLIN**

M. GUY GAUTHIER

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**

La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, **M^{ME} ANNIE DECELLES** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021
- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Adoption des taux de taxes pour l'année 2021
 - Taux d'intérêt pour l'année 2021
 - Vente pour taxes
 - Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - Ajustement des salaires pour l'année 2021
 - Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
 - Demande au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs interdisant la récolte d'un cerf de Virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache
 - Appui à Aux Solstices - Traîneau à chiens
 - Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local - Année 2
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2021-02-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



2021-02-15 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-16 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2021-02-17 ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2021 ;

CONSIDÉRANT que les taux de taxations pour l'année 2021 seront les suivants, soit:

Taxes générales :	0.9931\$
Taxe foncière pour police 2021 :	0.0869\$
Matières résiduelles	145.00\$
Ordures commerciales	280.00\$
Compensation roulotte	200.00\$
Service premiers répondants/unité d'évaluation	15.00\$

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal adopte le montant des taxes ci-haut mentionné.

Adopté à l'unanimité

2021-02-18 TAUX D'INTÉRÊT 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter par résolution, un taux d'intérêt applicable pour toute créance impayée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-01-04, le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 12% pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle affecte les salariés payeur de taxes de la municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite venir en aide aux citoyens;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil adopte le même taux d'intérêt que l'année dernière, soit 12 %, pour l'année 2021;

QUE Le taux d'intérêts et de pénalité sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

QU' En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue de la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente.

Adoptée à l'unanimité



2021-02-19 VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 10 juin 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité

2021-02-20 AUTORISATION À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-02-19;

CONSIDÉRANT que le Conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe ou la Directrice générale / Secrétaire-trésorière à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 juin 2021, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-21 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que l'Indice des Prix à la Consommation du Québec pour l'année 2020 est de 0.7 % pour le Québec;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil autorise la Directrice générale à ajuster de 2 % le salaire des employés;

QUE Les ajustements salariaux soient rétroactifs au 1er janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-02-22 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe doit déposer un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le rapport déposé par la Directrice générale adjointe soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2021-02-23 DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DES PARCS D'INTERDIRE LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS TROIS POINTES DE 2,5 CM OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur possède plusieurs amateurs de chasse aux cerfs de Virginie;



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est dans une zone dite de surveillance rehaussée suite à la découverte, dans un élevage des Laurentides, de cas de la maladie débilitante chronique des cervidés en 2018;

CONSIDÉRANT que suite à la découverte de la maladie, le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs a abattu et analysé 750 cerfs et n'a détecté aucun cas chez les cervidés sauvages;

CONSIDÉRANT que le cheptel du cerf de Virginie a considérablement diminué;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est en faveur d'une réglementation afin de permettre l'augmentation graduelle de la population du cerf de Virginie dans la zone de surveillance rehaussée;

CONSIDÉRANT qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs révèle qu'environ 60% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La Municipalité de Namur demande au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs d'interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour les abattre afin de rétablir graduellement la population du cerf de Virginie;

QUE La Municipalité de Namur demande à la MRC de Papineau d'appuyer cette demande.

Adopté à l'unanimité

2021-02-24 DEMANDE D'APPUI - AUX SOLSTICES - TRAINEAUX À CHIENS

CONSIDÉRANT que Aux Solstices - Traîneaux à chiens ont fait une demande d'autorisation auprès du Gouvernement du Québec afin de permettre les activités de plein air encadrées en bulles familiales;

Il est proposé par Sébastien Daudlin

QUE Le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation de Aux Solstices - Traîneaux à chiens auprès du Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité

2021-02-25 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL - ANNÉE 2

CONSIDÉRANT que le Directeur du service incendie a déposé le plan de mise en œuvre local - Année 2 en rapport au Schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le plan de mise en œuvre local - Année 2 en rapport au Schéma de couverture de risques incendie soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-02-26 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 30 735.75 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 61 141.60 \$ apparaissant à la liste datée du 31 janvier 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2021-02-27 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 53.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe